

Luxembourg, 22 Janvier 1859.

n. 22. 1859,

346

Monsieur le Directeur-général,

N^o 174

13/59.

Monsieur le Receveur-général, de concert avec

l'Architecte, propose de couronner le Sommet du Palais Des Etats par trois Statues représentant

les principaux personnages de l'histoire luxembourgeoise, tels que Sigfried, Jean l'Aveugle et Guillaume II.



Ce couronnement, j'en conviens, serait caractéristique, national & monumental, et en tout cas préférable à un autre également proposé et qui consisterait à représenter par des figures allégoriques les principales rivières du Pays. Il serait incontestablement préférable à ce dernier qui abandonne l'élément historique pour se fonder sur un élément ^{purement} physique ou géographique, caractérise les rivières sans les distinguer, attribue à l'Alzette ce qui convient également à la Moselle, et donne à la Sure des attributs qui sont en même temps propres à l'Our, à la Woltz, à la Clerf, à la Ploes, à la Warck et même à l'Attert.

Monsieur Augustin,
Directeur-général de la Justice, &c.,
à Luxembourg

Cependant la proposition de M. M. Dutreux & Schartmann offre aussi quelques inconvénients. Cette proposition, si elle était mise en exécution, exigerait d'abord le choix de trois et de cinq grands personnages historiques, (attendu que le couronnement de l'hôtel du Gouvernement se fera également par des statues), choix qui ne serait pas facile dès le moment où ces personnages devraient être sur la même ligne, également distingués et objet de la même vénération publique, et qui, pour cela même, donnerait lieu à toutes sortes d'interprétations concernant les motifs qui l'auraient déterminé. Un autre inconvénient de la même proposition serait de figurer des personnages que l'on ne reconnaîtrait qu'à moins de lire sous leurs pieds en toutes lettres leurs noms propres. Le plus grand inconvénient résultant de la dite proposition serait, enfin, de donner à la Présidence du Prince-Lieutenant-général du Grand Duc et à l'hôtel des Etats, ~~de deux~~ ^{ces} bâtiments ^{si} différents par leur nature & leur destination, le même couronnement sans la moindre marque distinctive. Si il convient de placer au faite de la demeure première des ^{statues de} souverains distingués, il conviendrait aussi, selon moi, d'ériger sur le palais de la nation des figures caractérisant le peuple luxembourgeois.

Pour réaliser cette dernière idée & éviter

en même temps les inconvénients sus-indiqués, je viens, à mon tour, proposer de couronner le haut de trois coins du nouvel hôtel des Etats par trois statues emblématiques représentant les traits les plus historiques & les plus éclatants du peuple luxembourgeois, à savoir: la Fidélité, la Braourage & la Probité. Ces statues figureraient des femmes drapées.



La Fidélité qui serait placée au milieu comme étant le principal ^{ou} caractère luxembourgeois, aurait à ses pieds, à la droite, la figure d'un chien plaçant ses regards sur elle. La statue porterait les mains jointes sur la poitrine & les yeux élevés vers le ciel pour marquer ^{la ferveur} qu'elle se rapportait à Dieu aussi bien qu'aux Souverains.

La Braourage qui occuperait le coin à la droite de la Fidélité, serait figurée par une femme aux traits mâles, ayant à sa gauche un lion qu'elle montrerait du doigt de la gauche pour exprimer qu'elle a le sentiment de son courage, et tenant dans sa droite une épée penchée. Elle pourrait, en outre, porter un casque sur sa tête.

La Probité, placée à la gauche de la Fidélité, serait une femme à la face juvénile, ~~et~~ exprimant la candeur & baissant les yeux. De sa main gauche elle presserait une colombe contre son cœur & tiendrait la droite entre ouverte mais sans prétension.

Par l'érection de ces trois emblèmes on atteindrait, je crois, tout le but. Les figures,

conformes à Symbolisme chrétien, seraient caracté-
ristiques, faciles à comprendre, propres à différen-
cier les Deux ~~Objets~~ en question et à les
mettre en apposition l'un avec l'autre, favora-
bles aux exigences de la Statuaire, et Donne-
raient un grand relief au Palais de la nation.

Pour rendre impossible toute méprise quant à
l'application des emblèmes, l'édifice pourrait porter
sur sa façade principale un chronogramme exprimant
sa destination, et sur sa façade de l'autre côté
ces vers historiques que l'on lisait autrefois sur
l'hôtel du Conseil provincial

ARCHIVES DE L'ÉTAT
DU
Grand-Duché
de Luxembourg

*Virite Luxemburgi! fidos vos proca per orbem
Tama vocat, fidos posteritaeque legat.*

*Nescia gens verti sociis, Regique Deoque
Seruatis semper foedera, iura, fidem!*

Je Vous prie, Monsieur le Directeur-général,
de vouloir bien agréer l'hommage de mon
respect & de mon dévouement,

Votre très humble serviteur,

E. Rogler